

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 208

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À l'alinéa 62, substituer aux mots :

« aux articles L. 642-1 à L. 642-28 »,

les mots :

« au chapitre II du titre IV du livre VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.